



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 330/2025

A LA SOCIETE AFRIXMARK

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition de matériels et équipements de sécurité transfusionnelle, conclu avec le Ministère de la Santé, pour un montant total hors taxe dollars américains deux cent treize mille cinq cent trente-quatre, quarante-huit centimes (USD 213 534,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille quatre cent nonante-quatre, septante-quatre centimes (USD 1 494,74), pour servir et valloir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa le 10/12/2025



Scellé de l'Etablissement

M. GIDE KAYEMBE MBAYI

Directeur Général